



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteurs</b>	Députés Magali Di Marco (Les Vert.e.s), David Guglielmina (suppl.) (Les Vert.e.s), Nathan Bender (Le Centre) et David Crettenand (PLR/FDP)
<b>Objet</b>	Stimuler la durabilité au service de la compétitivité économique avec la RSE
<b>Date</b>	13.05.2022
<b>Numéro</b>	2022.05.196 <i>en collaboration avec le DMTE</i>

Le Canton du Valais a initié au début des années 2000 la mise en place du label « Valais Excellence » et de la Marque Valais. Ces deux démarches permettent de valoriser les entreprises valaisannes soucieuses de leur ancrage territorial, de leur impact et de la recherche d'amélioration continue. La Marque Valais permet en outre de certifier et de promouvoir des produits valaisans répondant à des critères stricts de qualité. Afin de pérenniser cette dynamique et ces outils dans le cadre de l'appel à projets de l'Agenda 2030 du Canton du Valais, le projet « Way to Excellence : le Valais sur la voie de l'économie positive » a été lancé en 2020, par le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI), en partenariat avec l'Association des entreprises certifiées Valais excellence (AEVEX), l'Institut Entrepreneurship & Management (IEM) de la HES-SO Valais-Wallis, la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) et Valais/Wallis Promotion (VWP). Ce projet, qui s'achèvera dans le courant de l'année 2023, a permis de :

- de lancer un nouveau processus d'attribution de la « Marque Valais Entreprise », basé sur les principes de l'économie positive qui incite à améliorer la qualité et la durabilité de l'environnement économique, écologique et social des entreprises, afin de créer des services utiles à la collectivité présente et future. Pour l'obtenir, les entreprises doivent s'engager sur 23 critères liés à l'Agenda 2030 et définir un plan d'actions sur trois ans (plus d'informations sous : <http://www.valais.ch/marque-entreprise>) ;
- de mettre en place un nouveau processus de labélisation « Valais Excellence » via la voie de « l'économie positive ». Le but de cette démarche est de doter le Valais d'un outil pour les entreprises et les institutions valaisannes afin de les inscrire durablement dans une économie florissante. Cette nouvelle approche de la labélisation permet ainsi d'inscrire les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 dans la culture des organisations du Canton (entreprises privées, établissements publics, associations, fondations, etc.) et au cœur de leurs préoccupations stratégiques et opérationnelles. Cette nouvelle voie, étroitement liée aux principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et aux concepts de l'économie positive, vise à mieux questionner l'impact d'une organisation sur son environnement (plus d'informations sous : <https://www.valais-excellence.ch/fr/pages/public/voie-economie-positive-686>).

Le Valais poursuit ainsi une stratégie claire dans ce domaine et le Conseil d'Etat n'est pas prêt à mettre en péril les efforts et les succès obtenus en soutenant financièrement de nouvelles certifications ou de nouveaux labels. Il va de soi que chaque entreprise est libre d'obtenir d'autres labels ou certifications si elle en attend de grands avantages.

Le Conseil d'Etat est également convaincu du label « Valais Excellence » et, en conséquence, une douzaine de services cantonaux (dont le Service du Parlement) sont déjà en possession de cette certification.

Pour répondre à la deuxième demande et au vu des éléments qui ont été récemment développés dans le cadre du projet « Way to Excellence », les entreprises labellisées « Marque Valais » et « Valais Excellence » font déjà l'objet d'actions de communication et de promotion via les organismes en charge de leur gestion, à savoir VWP et l'AEVEX, notamment sur leur site Internet respectif.

En ce qui concerne la troisième revendication des postulants concernant les marchés publics, il convient de noter que le nombre de labels et de certifications en lien avec la RSE a explosé ces dernières années et que ces labels et certifications présentent des différences importantes dans leurs approches et leurs contenus. Le Canton ne souhaite donc pas s'engager dans ce processus dans l'immédiat. Il examinera cependant les possibilités dont il dispose dans le cadre de ses marchés publics pour encourager un comportement responsable des entreprises, en tenant compte notamment du fait qu'elles ont mené des procédures d'évaluation ou obtenu une certification RSE, comme le demandent les postulants, ou d'autres instruments, comme l'utilisation de critères, qui incitent les entreprises à obtenir de tels labels ou certifications.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	faible
Conséquences financières :	coûts de l'aide à l'accompagnement des entreprises (5'000 fr. par entreprise)
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	faible
Conséquences RPT :	faible

Sion, le 19 avril 2023